

Le 23 Mars 2017

Administration Générale  
AG/JJV/17032301

Affaire suivie par J.J. VIALA

## **NOTE D'INFORMATION** **Aux habitants du quartier « LES PELOUSES »**

En raison du changement du sens de circulation et par mesure de sécurité pour les piétons, le stationnement des véhicules va être modifié sur la Rue du Brugas, après la réalisation des travaux de voirie et de peinture routière.

Afin de permettre aux piétons de circuler en toute sécurité, un trottoir sera réalisé depuis l'Avenue Germain Soustelle jusqu'à hauteur de la Rue des Pelouses, des passages protégés seront réalisés pour relier les escaliers de la Rue du Mas Chapon et la Rue des Pelouses.

Par conséquent, le stationnement sur la Rue du Brugas sera modifié comme suit :

- **Stationnement INTERDIT côté SNCF, depuis l'intersection avec l'Avenue Germain Soustelle jusqu'à l'intersection de la Rue des Pelouses.**
- **Stationnement en « épi » du n°5 au n°9, côté habitation.**
- **Stationnement en « parallèle » au droit des habitations et le long du mur SNCF jusqu'à la Rue du Mas Chazelle.**

**Le Maire,**

**Patrick MALAVIEILLE**